Lundi 8 avril 2024, après 5 ans de travaux, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi (DDF) a publié une déclaration doctrinale sur la dignité humaine : *Dignitas infinita*. Ce texte nous parle ainsi de « la dignité infinie » de tout être humain et, dans cette perspective, énumère quelques questions de société portant gravement atteinte à celle-ci.

Lire le document

La dignité de toute personne humaine est en quelque sorte « infinie ».

Si la finitude caractérise toute créature – y compris l'homme – la déclaration doctrinale, toutefois, affirme avec conviction le caractère « infini » de la dignité humaine. Ce présupposé entend par là souligner l'inaliénabilité de la dignité humaine et ce, quelles que soient les situations concrètes, culturelles ou sociologiques de chaque individu. Corrélativement, chacun pourra aussi déduire que toute offense portée contre la dignité d'une personne revêt également une dimension infinie, comparable au péché.

De quelle « dignité » humaine parlons-nous ?

Afin de mieux clarifier son propos et éventuellement écarter tout malentendu, la déclaration doctrinale énumère quatre sortes de « dignité » auxquelles il est fréquent de faire allusion.

La dignité morale. Celle-ci concerne la liberté de l'homme qui, malheureusement, peut délibérément accomplir des actes totalement indignes de son humanité.

La dignité sociale. Celle-ci fait référence aux conditions concrètes dans lesquelles vit un individu. L'extrême pauvreté, par exemple, peut avoir des conséquences dramatiques quant à la dignité sociale d'une personne.

La dignité existentielle. Celle-ci concerne diverses situations que nous pouvons douloureusement éprouver suite à une maladie incurable, un handicap insurmontable… Bref, toutes les situations où l'on pense que mourir serait somme toute plus digne que de vivre dans de telles conditions.

La dignité ontologique. Celle-ci, enfin, ressortit à la dignité inaliénable de toute personne humaine, par le fait même que tout être humain est voulu par Dieu et créé à son image et à sa ressemblance. C'est face au mystère de cette dignité ontologique de l'homme que se situe le propos de la présente déclaration doctrinale.

Le fondement ontologique de la dignité humaine

Dès les premières pages du *Livre de la Genèse*, la Révélation divine nous enseigne que l'homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Effectivement, par sa capacité naturelle à s'autodéterminer – contrairement aux animaux – tout homme est créé à la ressemblance de Dieu. Comme lui, par exemple, il peut volontairement cesser de travailler chaque 7^{e} jour pour signifier la transcendance de sa liberté et de sa vocation par rapport aux autres êtres vivants de la nature. Aussi, quelles que soient les lois du moment, ses péchés personnels ou ses conditions concrètes d'existence, toute créature humaine, pétrie par le Seigneur comme un vase d'argile, conserve en elle-même cette empreinte indélébile du Créateur. Par conséquent, professer que l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, c'est reconnaître, dans un même mouvement de pensée, que sa dignité ontologique est en quelque sorte infinie, inaltérable et inviolable.

Les questions que suscite notre société vis-à-vis de la dignité humaine

Le fondement anthropologique du caractère infini de la dignité humaine étant clarifié, le texte de la déclaration doctrinale énumère ensuite quelques sujets de société portant gravement atteinte à la dignité de l'homme :

- Le drame de la pauvreté et la guerre (n. 36-39).
- Le travail des migrants et la traite des personnes (n. 40-42).
- Abus sexuels et violences contre les femmes (n. 43-46).
- L'avortement et la gestation pour autrui (n. 47-50).
- L'euthanasie et le suicide assisté (n. 51-52).
- La mise au rebut des personnes handicapées (n. 53-54).
- La théorie du genre et le changement de sexe (n. 55-60).
- Les violences numériques de toutes sortes (n. 61-62).

Bien entendu, la liste n'est pas exhaustive et j'invite chacun de nos lecteurs à se

référer directement au document du Dicastère de la Foi pour chacun des points mentionnés ci-dessus. *Dignitas infinita* a le mérite d'être un texte clair et concis. Comme tel, il rappelle l'enseignement traditionnel du Magistère qui place le respect inconditionnel de la dignité humaine au centre de toute vie en société, même si nos pays occidentaux ont beau jeu de se revendiquer laïques. Les récents débats parlementaires relatifs à l'inscription de l'IVG dans la constitution de la V^{e} République et à la légalisation du suicide assisté ne peuvent qu'interroger douloureusement nos consciences. Sommes-nous véritablement prêts – par les armes de la prière, de la justice et de l'amour – à promouvoir la dignité inviolable de toute personne humaine ?